

## Note d'information fédérale

décembre 2003 - n° 144

### 1 Décisions du comité directeur

#### • Bureau fédéral

Alain Tellier a été élu Vice-Président de la FFSA. Anne Weber, qui quitte le bureau, conserve son poste au comité directeur.

#### • Réglementation des régates nationales 2004

Les règles concernant les régates nationales organisées par la FFSA ont été approuvées. Vous trouverez ci-joint le document récapitulatif de réglementation et d'information sur ces régates.

#### • Règles de sélection des équipes de France

Les règles de sélection des rameurs et de qualification des équipes de France pour les Jeux olympiques, les Championnats du monde junior et senior, la Régate mondiale des -23 ans et la Coupe de la Jeunesse 2004 ont été approuvées. Elles sont jointes en annexe.

#### • Circuit "Randon'Aviron EDF"

20 manifestations ont été retenues pour figurer dans le circuit de randonnées "Randon'Aviron EDF 2004."

Traversée de Lyon  
6<sup>ème</sup> Randonnée du Verdon  
De Van Gogh à Corot  
A la rencontre du Mascaret 2004  
Parcours des gabares en Charente  
La Traversée de la Petite Camargue  
Les Trois Rivières Nive, Adour, Gaves  
Randonnée des Nénuphars  
22<sup>e</sup> Tour du Golfe  
Descente de l'Odet  
Circuit des Roselieres  
Entre Deux Rivières  
Randonnée Européenne La Meuse et ses Citadelles  
Rallye du Canal du Midi  
Randonnée Lorraine des Trois Frontières  
Randonnée des Pertuis  
Descente du Cher à l'Aviron  
Descente de l'Aa  
Randonnée Savoie Bugey  
Traversée de Paris à l'Aviron

Elles seront décrites dans le document promotionnel édité par la FFSA, "La France en ramant," qui paraîtra en janvier 2004.

#### • Label Ecole Française d'Aviron

Une première liste de clubs ayant satisfait aux critères pour l'obtention du label "Ecole Française d'Aviron" a été approuvée :

##### Une étoile :

CN Bocage Fenouillet	SA Redon et Vilaine
SN Gray sur Saône	SN Baie de St Malo
Av Scorff Lorient	Av Sevrier
CA Odet Quimper	

##### Deux étoiles :

AC Albigeois	CN Laval
UN Cambrai	AC Léman
CN France	US Ris Orangis
Av Château Thierry 02	Schelcher CA St Maur
Av Grau du Roi	APP Yenne Virignin
CN Grenade	

##### Trois étoiles :

EN Aix les Bains	AC Lyon Caluire
Av Bayonnais	RC Marseille
Av Beaucaire	Av Meulan les Mureaux
SN Bergerac	AN Moissac
SN Besançon	SN Nancy
EN Bordeaux	Av Romanais Péageois
AC Bourges	AC Soustons
CSN Brive	SN Tain Tournon
CA Chalon sur Saône	CA Thonon
CN Chambéry	Av Toulousain
RS Champigny	Tours AC
Cognac YRC	CN Verdunois
SN Lagny	CA Vichy
CN Le Creusot	AC Vienne St Romain
AUN Lyon	

Une liste complémentaire sera présentée au comité directeur des 7 et 8 février 2004.

#### • Duplicata de licences

La FFSA reçoit de nombreuses demandes de duplicata de licences pour cause d'adresse erronée ou de mauvaise saisie des informations. Ceci engendre des frais importants.

Il a été décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, toute réédition de licence sera facturée 5 € au club.

#### • Saisie des licences

Afin de permettre à la FFSA d'améliorer et d'étoffer les services proposées aux clubs grâce à internet, il est nécessaire de mettre un terme au serveur licence sur minitel.

Il a été décidé qu'à partir du **1<sup>er</sup> septembre 2004**, toutes les licences devront uniquement être saisies par internet.

#### • Dispositif de valorisation de la fonction d'entraîneur

Le comité directeur a approuvé la mise en place de ce dispositif important pour les entraîneurs bénévoles ou professionnels oeuvrant pour l'aviron. Vous trouverez ci-joints deux documents concernant ce nouveau dispositif fédéral qui sont à diffuser auprès des entraîneurs.

Le premier présente les objectifs, la description du fonctionnement ainsi que les modalités d'inscription. Le second est constitué par une fiche d'inscription que doivent remplir les entraîneurs intéressés.

Les entraîneurs retenus dans ce dispositif se verront proposer de participer à des actions de formation, et éventuellement d'encadrement sur des collectifs nationaux, plus particulièrement sur la Coupe de la Jeunesse 2004.

La date limite de retour des fiches de candidature est fixée au 20 décembre 2003, auprès de la FFSA. Pour toute information concernant ce dispositif, prendre contact avec Pascal Berrest ou Gilles Purier à la FFSA.

#### • Médailles d'honneur de la FFSA

La médaille d'honneur de la FFSA a été décernée, pour 2003, aux personnes suivantes :

Charles AMEGLIO (CA Vichy)  
Jean FATRAS (AS Douai)  
Jeannine FLEURY (SN Amiens)  
André GOSSE (SR Messines)  
Henri GRASSI (C Léo Lagrange Nantes)  
Jacques GRATADOUR (CSN Brive)  
Bernard LEROUX (AN Fontainebleau-Avon)  
Emile MOGLI (Av Sevrier) - à titre posthume  
Jean MOREAU (Cognac YRC)  
Pierre PIGNALOSA (RC Mulhouse)  
Edouard RANDO (CA Marseille)

#### • Nouvelles affiliations

Six nouveaux clubs ont rejoint la FFSA :

Randonnée aviron Mascaret évasion (Aquitaine)  
Club d'aviron de la Haute Corse (Corse)  
Le Kalliste (Corse)  
Aviron club du Robert (Martinique)  
Cercle nautique de Schœlcher (Martinique)  
Cercle des canotiers d'Avignon (Provence)

## 2 Calendrier 2004 des régates

Le calendrier des manifestations 2004 est joint en annexe. Il est également téléchargeable du site internet de la FFSA.

Afin de nous permettre de mettre à disposition tout au long de l'année un calendrier fiable et à jour, nous encourageons vivement les organisateurs à nous faire part de modifications qu'ils souhaiteraient apporter en cours de saison.

## 3 Livre Aviron 2003

Le livre annuel réalisé par la FFSA sera bientôt disponible. Vous trouverez ci-joint une feuille d'annonce à afficher dans votre club. Comme les années précédentes nous comptons sur vous pour faire connaître son existence auprès de vos membres.

Le livre est aussi un formidable outil de promotion. En l'offrant à vos interlocuteurs (maires, collectivités locales, partenaires, ... ) vous permettez une diffusion valorisante de l'image de l'aviron.

Nous vous rappelons que les commandes groupées de clubs, comités départementaux ou ligues bénéficient d'un tarif préférentiel de 27 €. Les structures ont jusqu'au **17 décembre 2003** pour nous communiquer le nombre de livres qu'elles souhaitent recevoir.

Le tarif pour les commandes individuelles passées directement auprès de la FFSA est de 32 €.

## 4 Brevet d'or option compétition

La date limite de réception à la FFSA des résultats des épreuves de l'option "compétition" du brevet de rameur Or est fixée au **mardi 1<sup>er</sup> juin 2004 à 12h** pour toutes les ligues.

## 5 Evaluation des rameurs 2004

Ainsi qu'annoncée dans la note d'information de septembre, une évaluation des rameuses et rameurs est mise en place sous la responsabilité des cadres techniques en liaison avec les présidents de ligues. Elle permet de détecter de jeunes talents et fait partie du chemin de la sélection pour les équipes de France.

La collecte des informations se fait exclusivement par internet, par le réseau intranet (Espace club) accessible du site de la FFSA. Vous trouverez en annexe des explications pour accéder à ce site. Le contenu et le calendrier des épreuves est également joint en rappel. La clôture de la saisie des résultats est fixée au **9 janvier 2004 à 12h**. Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec le conseiller technique de votre région.

## 6 Formation aviron de mer

Afin de répondre aux besoins spécifiques d'encadrement de l'aviron de mer, la FFSA met en place une nouvelle formation "Entraîneur fédéral Aviron de mer."

Seule formation organisée au niveau national, elle se déroulera au CREPS de Dinard et au club de la Société nautique de la Baie de Saint Malo du 5 au 10 avril 2004.

Vous trouverez en annexe la fiche détaillant cette formation ainsi que la fiche d'inscription à retourner à la FFSA avant le **4 février 2004**.

**Rappel** : Le diplôme Entraîneur fédéral est un diplôme homologué qui permet d'encadrer contre rémunération dans certaines conditions :

- Pour des activités d'initiation à l'aviron
- Sous l'autorité d'un titulaire du Brevet d'État aviron, voile ou canoë kayak
- Pendant les vacances scolaires et, en dehors de cette période, dans la limite de 200 h annuelles
- Dans les établissements affiliés à la FFSA ou agréés par elle.

## 7 Accord AGEFOS – FFSA pour les taxes et financement de formations professionnelles

Vous trouverez ci-joint un courrier rappelant les obligations des employeurs pour le versement de taxes de formations professionnelles et vous informant de l'accord signé entre la FFSA et AGEFOS. Cet organisme collecte les cotisations obligatoires et finance des formations.

Pour plus d'information, prendre contact avec Gilles Purier à FFSA.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON  
17, boulevard de la Marne - 94736 Nogent sur Marne Cedex  
www.avironfrance.asso.fr - e-mail : ffsa@avironfrance.asso.fr Tél. : 01 45 14 26 40 – Fax : 01 48 75 78 75